

FLASH DU COMITE D'ENTREPRISE DU 14 DECEMBRE 2016

C'est à marche forcée et dans une ambiance troquet du coin que s'est déroulé ce dernier comité d'entreprise de l'année. En effet, Madame ARCANGELI, notre DRH, avait un rancard après et souhaitait que cela se termine tôt. Merci à la loi Rebsamen sur le dialogue social en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2016, qui a permis à Paule, de son petit nom, de transformer les réunions plénières du CE en machine industrialisée à obtenir des avis (favorable, défavorable, ceci étant bien secondaire ...). Voici toutefois, ce que nous avons pu glaner comme infos :

PRISE EN COMPTE DES TEMPS DE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Aujourd'hui, si tu te déplaces, t'as rien. Demain, si tu te déplaces, Mme Paule ARCANGELI dit : tu auras peut-être un tout petit (mais vraiment tout petit) quelque chose ...

Depuis 3 ans, l'inspection du travail demande le respect de la loi sur ce sujet. Aujourd'hui, l'accord est enfin en cours de négociation, mais c'est sans compter les immenses talents de contournement dont est capable la Direction. En effet, si cet accord n'aboutissait pas, Paule a prévu une entourloupe via une éventuelle consultation ultérieure en CE.

Voici les « propositions » :

- Tu pars en formation, tu n'as rien.
- Astreinte ou travaux exceptionnels, tu n'as rien.
- Tu vas dans une ville pas trop loin, tu n'as rien.
- Tu es itinérant, tu n'as rien.
- Tu badges et tu te déplaces entre 7h30 et 18h30, tu n'as rien.
- Tu es cadre au forfait, tu feras une petite journée une autre fois, donc, tu n'as rien.
- Tu badges ET tu te déplaces en dehors des horaires normaux de travail ET ton chef a validé un déplacement ET tu fais ça au moins 2 fois par mois, tu as le droit à une journée de récupération dans l'année que ton chef devra valider.

Nous savons que Paule a le sens de l'humour, nous espérons donc que ces propositions soient ... De l'humour ...

TERCIANE, C'EST FINI ...

Et oui, Terciane est en train de vivre ses derniers jours, c'est pourquoi la carte de tiers payant 2017 est estampillée Almerys pour les 1,7 millions d'assurés (dont nous). Nous sommes loin de l'objectif de 5 millions annoncés il y a quelques années par M. André RENAUDIN quand il venait encore en CE. Et pourtant, ce même CE l'avait prévenu des risques encourus et de l'échec plus que prévisible.

Concernant les modalités d'accompagnement des collaborateurs qui devront changer de métier, rien ou presque n'est prévu. C'est pourquoi SUD, CGT, CFDT, FO et CGC ont rendu un avis défavorable commun sur ce point, L'UNSA ayant préféré s'abstenir.

CADRAGE BUDGETAIRE :

La direction, a sorti sa baguette magique et nous a fait un brillant tour, d'économie budgétaire ça va de soi. Sur fond de « tout va mal », « les indicateurs sont au plus bas », le tout appuyé par des unes de la presse plus alarmantes les unes que les autres, on nous prépare au régime très faible en calorie.

Concernant les frais de gestion : Les trajectoires 2015 et 2016 étaient prévues à 405 M€. Les dépenses réelles 2015, ont atteint 378 M€ à marche forcée grâce à une réduction de personnel et au blocage des salaires (notamment les petits). En 2016 ces mêmes frais devraient être de 363 M€. L'objectif est d'atteindre 357 M€ en 2018.

Finalement, rien de nouveau sous les tropiques, ça fait des années que l'on sert les mêmes recettes amincissantes. Pour rappel, les économies réalisées suite aux nouveaux accords qui se sont faites sur le dos des salariés sont égales à 23 millions par an.

LA FIN DU PAPIER :

Au 01/01/2018, nous aurons tous un bulletin de salaire électronique. La loi permettrait de le faire dès le 01/01/2017, mais visiblement la direction préfère attendre une année pour sa mise en œuvre.

Pour tous renseignements ou pour nous rejoindre, vous pouvez contacter :

Frédérique ARSENE (04 73 43 05 62, Clermont-Ferrand), Dalila BOUDAR (01 53 25 26 91, Paris Montholon), François CALDARA (04 80 15 31 80, Grenoble), Luis ESPARZA (01 41 05 25 49, Paris Brune, Haussmann), Roland GARDES (04 84 52 46 36, Toulouse), Yannick GODI (02 47 34 78 45, Evres), Christophe PEDROJA (02 37 30 68 32, Chartres), Céline PEPIN (01 71 72 28 79, Paris Courbevoie), Luc Roques (04 84 52 45 39, Marseille)